

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 48 (1956)
Heft: 5

Erratum: Errata

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ces différentes améliorations peuvent être chiffrées à une dépense supplémentaire de 150 millions de francs par an au minimum. En dépit de l'importance de ce montant, l'équilibre financier de l'A.V.S. ne risque pas d'être mis en péril. En effet, les cotisations de l'assurance atteindront sans doute 650 millions de francs cette année, et cela malgré les allègements qui, au cours de la deuxième révision, ont été apportés à l'obligation de cotiser (et notamment la suppression de l'obligation de cotiser après l'âge de 65 ans). Or, les calculs qui avaient été effectués avant le vote de la loi prévoyaient une recette de cotisations de 261 millions de francs seulement. C'est dire que les prévisions ont été largement dépassées et que les excédents de recettes laissent une marge permettant de réaliser les améliorations envisagées.

Il est extrêmement probable que ces améliorations seront acceptées par les Chambres fédérales et que la nouvelle révision pourra entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain. On ne saurait oublier cependant qu'après cette révision les rentes, même augmentées, seront encore loin de suffire pour assurer leur subsistance aux vieillards, et que le maintien dans les cantons de l'aide complémentaire demeure naturellement nécessaire. Le législateur suisse a sans doute fait preuve d'une prudence excessive — prudence bien helvétique! — en constituant un fonds de compensation dont le capital doit s'élever, selon l'évolution de la situation et de la législation, à 6 ou même 9 milliards de francs, alors que la plupart des autres pays, pour des raisons d'ailleurs diverses, ont adopté le système de répartition pure, c'est-à-dire de la redistribution intégrale des recettes de la sécurité sociale sous forme de prestations. Sans aller jusque-là, l'on peut penser qu'il faut sans cesse rechercher la possibilité d'accroître les rentes, au besoin en réévaluant le problème du financement de l'assurance.

Errata

Dans l'article du professeur Berenstein d'avril 1956 « A propos de la « statistique des accidents » de la Caisse nationale », lire page 105, 1^{er} alinéa, ligne 11: *dépendante* au lieu de *indépendante*; page 111, 3^e alinéa, ligne 2, lire: *adopter* au lieu de *adapter*.

Une succursale de Coop-Vie à Lausanne

Mercredi 25 avril, la nouvelle succursale de la Société coopérative d'assurance sur la vie (Coop-Vie) a été solennellement inaugurée à Lausanne devant une nombreuse assistance de coopérateurs et de syndicalistes. Elle a son siège à Lausanne, rue du Valentin 25a.